

BILAN DE COMPÉTENCES - MIXTE INDIV & CO

UN BILAN DE COMPÉTENCES ? OUI ! ET AVEC NOTRE SINGULARITÉ

Notre accompagnement alterne temps individuels et temps collectifs.

Pourquoi un accompagnement individuel?

L'individuel vous permet de découvrir votre singularité avec Michal, spécialiste de détection des talents qui vous accompagnera tout au long de votre parcours. Il s'agit d'identifier vos compétences fortes, vos talents naturels, vos motivations profondes et les conditions dont vous avez besoin pour être en état de flow.

Votre singularité est la base de la recherche de votre projet, en cohérence avec vos talents et compétences. Les ateliers collectifs sont un espace dans lequel vous êtes soutenu par vos pairs et challengé avec bienveillance pour vous mettre en route sur votre projet, pas à pas. Encadré par Olga et Michal.

Pourquoi un accompagnement en collectif?

Œuvrer en groupe, c'est bénéficier de la dynamique du collectif pour la mise en mouvement, pour le réseau, le partage de bonnes pratiques et le soutien des pairs dans votre démarche. Les ateliers collectifs permettent d'avoir un premier retour terrain sécurisé. La découverte se fait par l'action. A chaque séance, chacun apporte le fruit de ses expérimentations, visites et avancées de son projet et se nourrit des retours du groupe.

DATES

A partir de janvier 2021, nous consulter

DURÉE

Le bilan de compétences s'étend sur une durée maximale de 3 mois, à raison de séances régulières, en moyenne une par semaine.

- 24 heures
 d'accompagnement
 (cf. art. L6322-44 du
 Code du travail)
- 8 à 10 heures de travail personnel à prévoir entre les séances, ainsi que de la recherche documentaire et des visites (pour la phase d'investigation).

TARIFS 1900 €

Non assujetti à la TVA.

>> Eligible CPF
Depuis le 2 mai 2024, 100€
restent à la charge du
bénéficiaire

OBJECTIFS

Faire émerger :

- Ses compétences, aptitudes naturelles et capacités personnelles et professionnelles
- Nommer ses valeurs, motivations et appétences professionnelles
- Se mettre en action vers une reconversion ou une recherche de formation
- Comprendre les conditions dont on a besoin pour performer

PUBLICS CONCERNÉS

- Salariés du secteur public ou privé
- Demandeurs d'emploi
- Professions libérales
- Entrepreneurs
- Personnes en arrêt de travail ou congé parental
- Particuliers
- Et toute personne qui souhaite s'orienter ou se réorienter, faire un bilan de sa carrière ou faire évoluer son activité professionnelle.

LE BILAN DE COMPÉTENCES : UN CADRE QUI S'ADAPTE À CHAQUE PERSONNE

Le bilan de compétences est mené de manière individuelle, en rendez-vous en face à face (en présentiel ou en distanciel) avec le consultant. L'entretien préalable permet notamment de clarifier les besoins spécifiques du bénéficiaire. Certaines étapes de la phase d'investigation sont menées collectivement dans un but pédagogique et dans le respect de la confidentialité et de la vie privée des bénéficiaires (art. R.6322-36 du Code du travail).

DÉROULEMENT

I. Un premier entretien (gratuit) a pour objet :

- d'analyser vos attentes et ce qui vous amène à demander un bilan de compétences
- de présenter la démarche du bilan de compétences, les méthodes utilisées, la déontologie, les différentes phases
- de répondre à vos questions, notamment à la question de son financement
- de contractualiser l'accompagnement par la signature de la convention Nous nous engageons à valider votre demande d'accompagnement dans un délai de 48 heures.

II. L'accompagnement

Conformément à la loi (art. R6313-4 du Code du travail) le bilan de compétence se déroule en 3 phases :

1. La phase préliminaire a pour objet :

- de préciser votre demande et d'analyser la nature de votre besoin
- de déterminer le format le plus adapté à votre situation et au besoin
- de définir ensemble les modalités de déroulement du bilan et le programme personnalisé
- **2.** La phase d'investigation permet soit de construire son projet professionnel et d'en vérifier la pertinence, soit d'élaborer une ou plusieurs alternatives.

C'est la phase la plus longue du bilan. C'est notamment l'occasion :

- de faire le bilan de votre parcours au regard des aptitudes naturelles
- d'identifier vos compétences personnelles et professionnelles
- de faire le point sur vos appétences professionnelles, vos motivations
- et établir, sur la base de vos réalisations, votre profil personnel sur la base de vos compétences, valeurs, envies et mode de fonctionnement optimal.

C'est sur cette base que vous élaborez votre projet :

- par des recherches documentaires et enquêtes terrain
- élaboration d'une ou plusieurs hypothèses de projets professionnels ou de formations le cas échéant avec analyse des atouts et freins éventuels
- élaboration et test de votre plan d'action

3. La phase de conclusion permet

- de s'approprier les résultats qui ont émergés lors de la phase d'investigation
- de recenser les conditions et moyens favorisant la réalisation du ou des projets professionnels
- de prévoir les principales modalités et étapes du ou des projets professionnels, dont la possibilité de bénéficier d'un entretien de suivi avec le prestataire de bilan de compétences.

La phase de conclusion s'achève par la remise par le prestataire d'un document de synthèse qui fait état

- de la situation initiale du bénéficiaire (origine de la demande et conditions de réalisation du bilan de compétences)
- des compétences et aptitudes du bénéficiaire
- le cas échéant, de son projet professionnel et des étapes pour sa réalisation

Ce document, établi par l'organisme prestataire et sous sa seule responsabilité, est soumis au bénéficiaire pour d'éventuelles observations. A l'issue du bilan de compétences, le bénéficiaire doit avoir clairement identifié ses compétences professionnelles et personnelles. Ses options professionnelles doivent être claires, de manière à lui permettre de définir ou confirmer son projet professionnel, qu'il s'agisse d'une adaptation à son poste, d'un changement de poste, de mission, d'un projet entrepreneurial, d'une recherche d'emploi ou de formation ou tout autre projet relevant du cadre professionnel.

La durée de chaque phase est fonction de vos besoins et disponibilités.

III. L'évaluation et le suivi

A la fin de l'accompagnement, une attestation de suivi des séances du bilan de compétences vous sera remise (en mains propres ou par voie dématérialisée), en même temps que le document de synthèse.

Une enquête de satisfaction vous sera transmise (en main propre ou par voie dématérialisée) à l'issue de l'accompagnement.

Enfin, un suivi sera effectué 6 mois après l'accompagnement afin de voir l'évolution de votre projet. Ce suivi sera réalisé par le biais d'un questionnaire ou d'un entretien individuel, en fonction de votre besoin.

MODALITÉS D'ACCÈS

Les modalités d'accès au bilan de compétences s'adaptent à votre situation professionnelle : que vous soyez salarié, indépendant, demandeur d'emploi ou dans une autre situation, des possibilités de financements existent, nous pouvons vous présenter leurs modalités. Notre organisme est certifié Qualiopi au titre de la formation et du bilan de compétences, ce qui vous permet de prétendre à un financement par votre Compte Personnel de Formation (CPF).

>> RDV sur www.moncompteformation.gouv.fr

MODALITES PRATIQUES

processus certifié

L'accompagnement se fait en visio sur ZOOM ou en présentiel sur demande spécifique.

Personnes mal-voyantes et malentendantes : merci de prendre contact avec nous pour étudier ensemble les modalités d'accueil et vous apporter les adaptations nécessaires.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE



Michal BENEDICK est coach, facilitatrice et formatrice depuis 2010.

« Dans ma pratique du coaching, j'ai observé des changements de vie, des prises de consciences et des transformations incroyables chez certains clients. Je me suis souvent demandée ce qui fait que pour certains, les changements sont très rapides et pour d'autres, c'est bien

moins accessible. La réponse est simple : certaines personnes cherchent à aligner leur objectif avec qui elles sont. Aujourd'hui, c'est ainsi que j'envisage l'accompagnement : pour que chaque personne trouve sa place. »

- 10 ans d'expérience professionnelle du coaching individuel et d'équipe, et de la formation
- Diplôme « Coach individuel et d'équipe » (Centre International du Coach)
- Certification Qualiopi 2020
- Formée au mode opératoire, à l'investigation appréciative et à la communication non-violente
- Superviseure de coachs depuis 2023

Satisfaction globale du bilan de compétences : 9,5/10 Sur 20 réponses au questionnaire de satisfaction Mise à jour août 2024.

SIRET n°52783958300012, Déclaration d'activité en tant qu'organisme de formation enregistrée sous le n°42 67 04683 67 auprès du Préfet de Région Alsace.